



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **54^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., E-U A, 23-27 septembre 2002

RÉSOLUTION

CSP26.R15

SANTÉ PUBLIQUE : LA RÉPONSE AUX MALADIES CHRONIQUES

LA 26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur la réponse de la santé publique aux maladies chroniques (document CSP26/15) ;

Rappelant la résolution CD42.R9 sur les maladies cardiovasculaires qui a mis l'accent sur l'hypertension et a appuyé une approche intégrée de la prévention des maladies cardiovasculaires à l'aide de l'initiative d'Actions pour la réduction multifactorielle de maladies non transmissibles (CARMEN); et notant que CARMEN représente une voie d'intégration des facteurs de risque et les maladies ;

Rappelant la résolution WHA 55.23 adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé qui exhorte les Etats Membres à œuvrer en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé à l'élaboration d'une stratégie globale sur le régime alimentaire et nutritionnel, l'activité physique et la santé, en vue de la prévention et du contrôle des maladies non transmissibles, en fonction des données et des meilleures pratiques et en mettant un accent spécial sur une approche intégrée visant à améliorer l'alimentation et à accroître l'activité physique, grâce à l'introduction et au renforcement de projets démonstratifs aux échelons global et régional ;

Notant que les maladies chroniques non transmissibles représentent 70% des décès dans la Région des Amériques et que plus de la moitié de la mortalité prématurée chez les personnes âgées de moins de 70 ans sont attribuées aux maladies chroniques non transmissibles ; et

Alarmée par l'impact du coût croissant des maladies non transmissibles sur la société, suite à l'évolution des changements démographiques et épidémiologiques rapides,

DÉCIDE :

1. De prier instamment les États Membres :
 - a) de faire des efforts pour documenter le fardeau des maladies chroniques et de leurs facteurs de risque ;
 - b) d'approuver l'initiative CARMEN comme l'une des principales stratégies de prévention intégrée des maladies chroniques ;
 - c) d'incorporer des modèles rentables de soins pour les maladies chroniques afin d'améliorer la qualité des soins et d'accroître la capacité des soins primaires pour répondre aux besoins de la population.
2. De demander au Directeur :
 - a) de fournir une coopération technique aux États Membres pour qu'ils conçoivent une approche intégrée des maladies non transmissibles basée sur l'initiative CARMEN ;
 - b) d'aider les États Membres à mettre sur pied et à améliorer leur système de surveillance des maladies non transmissibles et de leurs facteurs de risque ;
 - c) d'appuyer et d'encourager la recherche opérationnelle sur la mise en œuvre effective de programmes en vue de prévenir et combattre les maladies non transmissibles et réduire leur impact ;
 - d) d'appuyer et de rechercher la participation active des États Membres ainsi que leur contribution à l'élaboration d'une stratégie globale sur le régime alimentaire et nutritionnel, l'activité physique et la santé en vue de la prévention des maladies non transmissibles ;
 - e) d'assurer la coordination avec d'autres organisations du système des Nations Unies, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales pour appuyer la prévention et le contrôle des maladies chroniques.

(Huitième réunion, le 26 septembre 2002)